

PROCÈS du COLLECTIF DES DÉBOULONNEURS

Vendredi 9 mars au tribunal correctionnel d'Alès

Mouvement de désobéissance civile non-violente



L'affichage publicitaire en question

Après les procès de Montpellier et de Paris, deux citoyens comparaissent à Alès pour avoir apporté une légitime réponse à l'invasion publicitaire, par le barbouillage symbolique de panneaux surdimensionnés. Ils ont agi à visage découvert devant la presse et les gendarmes, à Anduze le 26 mai 2006.

À qui la légitimité ? À ceux qui revendiquent le droit de tous à ne pas subir le matraquage publicitaire, ou aux afficheurs délinquants qui imposent à tous leurs panneaux immenses dans l'espace public ?

Programme de la journée

Avant l'audience, rendez-vous à la Bourse du travail, 7 place Georges Dupuy

- ceux qui viennent de loin s'y retrouvent en fin de matinée
- **à partir de 12h, venez partager un repas de soutien**

Rassemblement à 13h30 – devant le tribunal, place Henri Barbusse
Audience à 14h – ayez un document d'identité pour rentrer dans le tribunal

Après l'audience, rendez-vous au café associatif Le Prolé, 30 rue Beauteville

- poursuite des débats, en présence de la presse et d'autres collectifs locaux
– annonce du délibéré du procès des déboulonneurs de Paris –
à partir de 21h, concert de soutien avec le groupe Garce

VENEZ NOMBREUX LES SOUTENIR !

Votre présence est déterminante pour faire de cette audience le procès du harcèlement publicitaire dans l'espace public !

Manifeste téléchargeable sur www.deboulonneurs.org

Contact presse : 06 72 98 50 89

Courriel : deboulonneurs-gard@no-log.org

Soutien financier par chèque portant au dos la mention « Alès » à l'ordre du Collectif des déboulonneurs, à l'adresse ci-dessous

Collectif des déboulonneurs

24 rue Louis Blanc, 75010 Paris

